



SÉANCE ORDINAIRE
Lundi le 7 juillet 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
 - 5.2. Règlement numéro 395-2025 modifiant le règlement numéro 375-2023 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet
 - 5.3. Règlement numéro 396-2025 modifiant le règlement numéro 376-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire – Avis de motion et dépôt du projet
- 6. FINANCES**
 - 6.1. Comptes et transferts
 - 6.2. Dépenses autorisées
 - 6.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. Plan de Mise en Œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Adoption
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. Entente intermunicipale relative aux collectes de matières résiduelles, sélectives et organiques par la ville de Dunham aux municipalités de Abercorn, East Farnham et Frelighsburg – Addenda N° 1
- 9. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. Rencontre citoyenne du 16 juillet 2025 à 19 h – Invitation
 - 9.2. Mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme - Prolongation
 - 9.3. Règlement numéro 389-2025 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 233 afin de créer une affectation mixte à même l'affectation « industrielle » et d'autoriser les résidences unifamiliales dans l'affectation « Résidentielle – maison mobile » - Avis de motion et dépôt du projet
 - 9.4. Règlement numéro 389-2025 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 233 afin de créer une affectation mixte à même l'affectation « industrielle » et d'autoriser les résidences unifamiliales dans l'affectation « Résidentielle – maison mobile » - Adoption du projet
 - 9.5. Règlement numéro 390-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04, d'autoriser des usages résidentiels et commerciaux dans la zone M-04 et d'autoriser l'usage résidentiel et agricole avec élevage dans la zone R-01 (règlement de concordance aux fins d'assurer la conformité au règlement 389-2025) – Avis de motion et dépôt du projet

- 9.6. Règlement numéro 390-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin, notamment, d'autoriser les allées de circulation en commun, de prescrire des conditions particulières dans la zone M-04, de remplacer la zone I-01 par la zone M-04, d'autoriser des usages résidentiels et commerciaux dans la zone M-04 et d'autoriser l'usage résidentiel et agricole avec élevage dans la zone R-01 (règlement de concordance aux fins d'assurer la conformité au règlement 389-2025) – Adoption du projet
- 9.7. Règlement numéro 391-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin de prescrire une superficie maximale de terrain pour un usage résidentiel unifamilial (R1) dans les zones R-04 et R-06 – Avis de motion et dépôt du projet
- 9.8. Règlement numéro 391-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin de prescrire une superficie maximale de terrain pour un usage résidentiel unifamilial (R1) dans les zones R-04 et R-06 – Adoption du premier projet
- 9.9. Règlement numéro 392-2025 modifiant le règlement de lotissement numéro 341 afin de prescrire des normes de lotissement pour la zone M-04 – Avis de motion et dépôt du projet
- 9.10. Règlement numéro 392-2025 modifiant le règlement de lotissement numéro 341 afin de prescrire des normes de lotissement pour la zone M-04 – Adoption du projet
- 9.11. Règlement numéro 393-2025 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 237 afin d'exiger la desserte en aqueduc et égout pour les terrains situés dans certaines zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation – Avis de motion et dépôt du projet
- 9.12. Règlement numéro 393-2025 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction numéro 237 afin d'exiger la desserte en aqueduc et égout pour les terrains situés dans certaines zones à l'intérieur du périmètre d'urbanisation – Adoption du projet
- 9.13. Règlement numéro 394-2025 modifiant le règlement no. 232 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines interventions dans la zone M-04 – Avis de motion et dépôt du projet
- 9.14. Règlement numéro 394-2025 modifiant le règlement no. 232 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines interventions dans la zone M-04 – Adoption du projet

10. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 10.1. Pancarte d'entrée du village – Remerciements
- 10.2. Réfection de la rue Kindalane – Ingénieur
- 10.3. Demande de prix 2025-09 - Ponceau des Sources – Contrat

11. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE